

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [6]

Autor: [s.n.]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Genève

Ouverture du Dispensaire des femmes pour une médecine fondée sur l'écoute et le partage des connaissances

Ouverture à Genève, le 17 mai, du Dispensaire des femmes, un établissement de soins qui est entièrement pensé, organisé et géré par des femmes pour des femmes.

Elles sont seize à s'être réunies pendant dix-huit mois, médecins, infirmières, sage-femme et autres représentantes de professions très diverses, pour mettre au point un projet où les rapports entre soignantes et soignées seraient différents, ni paternalistes, ni moralisateurs. Au contraire, des relations fondées sur la confiance, l'amitié. Pour être mieux soignées, disent-elles, chaque femme a intérêt à mieux se connaître et pour mieux soigner, il faut apprendre à mieux écouter, attentivement et sans hâte.

Au Dispensaire, un vaste appartement, meublé avec simplicité, rien n'évoque la médecine. Deux femmes de l'équipe du groupe reçoivent chaque patiente et font sa connaissance. C'est ensuite seulement que celle-ci s'entretiendra avec un autre membre du groupe selon ses besoins : examen gynécologique, y compris le dépistage du cancer, contraception (prescription et possibilité de discussion en groupe), diagnostic et traitement des infections, tests de grossesse, préparation à l'accouchement, accouchement à domicile, soins à la mère et à l'enfant après la naissance, allaitement et alimentation du nouveau-né, maladies des enfants. Des possibilités lui sont offertes de pratiquer l'auto-examen en groupe. Tous les soins sont remboursés par les caisses maladie.

Pour ouvrir ce dispensaire, il a fallu un médecin répondant qui est membre du groupe et qui sera rejointe par d'autres médecins lorsque celles-ci auront terminé leur formation. Dotée d'une formation de médecin généraliste, ce qui comprend la gynécologie, elle a aussi travaillé dans un service de pédiatrie. La sage-femme est diplômée, les infirmières ont le droit de pratiquer. Toutes les exigences de forme sont remplies.

Mais ces professionnelles de la médecine ont décidé de pratiquer autrement, de partager leur savoir avec les autres femmes du groupe, comme elles entendent le partager avec les femmes qui viendront les consulter. Il n'existe à l'intérieur du groupe aucune hiérarchie. D'ailleurs toutes touchent le même salaire. Leur objectif est de créer un espace où toute femme puisse chercher et trouver des réponses aux questions de santé qui la préoccupent, en se chargeant d'une part de la responsabilité.

C'est délibérément qu'elles ont choisi de ne pas pratiquer d'interruption de grossesse pour le moment, mais elles sont prêtes à donner toutes les informations nécessaires, ainsi qu'à fournir un soutien psychologique aux femmes qui en ont besoin, de façon à les aider à se prendre en charge. Elles n'ont pas l'intention non plus d'imposer aux femmes qui consultent des pratiques qui ne leur sont pas familières, tel que l'accouchement à domicile par exemple, car c'est à chacune de choisir en connaissance de cause la méthode qui lui convient le mieux. Les hommes ne sont pas totalement exclus du dispensaire, puisqu'ils peuvent accompagner leurs enfants ou leur compagne pour la préparation à l'accouchement.

Au fur et à mesure des besoins qui s'exprimeront, d'autres domaines pourront être abordés, tels que la ménopause ou les questions que se posent les adolescentes.

Pour l'instant, le Dispensaire est ouvert, 4, rue du Môle, à Genève (tél. 022/329114), lundi de 13 h. 30 à 21 heures, mercredi de 9 heures à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 heures. Vendredi de 13 h. 30 à 17 heures. Il faut prendre rendez-vous l'après-midi. **A.-M. L.**

L'Union des Femmes à la rue

Fondée par Emilie Gourd il y a presque cent ans, l'Union des Femmes luttait sur plusieurs fronts pour l'amélioration de la condition féminine à Genève.

Or, pour une misérable question d'argent, l'Union des Femmes est devenue une clocharde ! Le loyer du 22, rue Etienne-Dumont devenait une charge si lourde qu'elle a été contrainte de mettre la clé sous le paillason.

Qui nous aidera à trouver un appartement ou une arcade bien centrés ou au moins à proximité d'un transport public ? De notre côté, nous tirons toutes les ficelles qui passent à notre portée ; hélas, celles-ci ont une fâcheuse tendance à nous rester dans la main ! Toutes les propositions seront reçues avec reconnaissance.

Vers une mensualisation des impôts ?

L'Etat de Genève, comme de nombreux gouvernements à l'heure actuelle, manque d'argent. Aussi, M. Robert Ducret, conseiller d'Etat et chef du Département des finances et contributions, a-t-il mis sur pied un projet de versements mensuels des impôts, qui sera soumis en juin prochain au Grand Conseil genevois. Si cette « première » en Suisse est acceptée, elle pourrait entraîner d'autres cantons à suivre cet exemple. Ainsi, de février à octobre, dès 1979, le contribuable genevois devra verser chaque mois une partie de ses impôts. La somme totale sera déterminée sur la base de la taxation de 1977. En cas de dépassement ou de sous-estimation, l'Etat de Genève majorera les dernières mensualités ou

accordera une ristourne, en fonction de la déclaration de 1978. Le mois de novembre sera réservé aux contributions ecclésiastiques.

L'Etat, qui a besoin d'argent dès le début de l'année, avait introduit le système d'escomptes aux personnes physiques et morales s'acquittant rapidement du versement de leurs impôts. En raison de cet escompte, les rentrées fiscales accélérées faisaient perdre à l'Etat 15 à 18 millions de francs par année ; il était, par conséquent, obligé d'emprunter à court terme et à des taux élevés. Les sommes perdues s'élevaient finalement à environ 25 millions de francs.

Si l'Etat y trouvera son compte, qu'en sera-t-il du contribuable ? Que deviendra le budget personnel ou familial ? Soulignons que tout retard dans les paiements mensuels des impôts entraînera une majoration de 5 % plus 5 francs pour le rappel. Pas moyen non plus d'économiser cette somme et de la déposer sur un carnet d'épargne, rapportant des intérêts. Qu'en pensent nos lectrices, mères de famille ou femmes seules ? Qu'elles veuillent bien nous écrire à ce sujet.

Monique Druey

Education permanente Soins infirmiers

A la veille de la fusion des trois associations professionnelles d'infirmières diplômées (Hygiène maternelle et pédiatrie, psychiatrie, soins généraux) et de la naissance d'une association unique, la section de Genève de l'Association Suisse des Infirmières et Infirmiers Diplômés (ASID) a mis à son programme d'éducation permanente une session en vue d'étudier les problèmes et tâches de cette nouvelle association.

A Genève, au siège du Conseil International des Infirmières (CII) — qui les invitait à cette occasion — se sont retrouvées lundi et mardi 17 et 18 avril 1978, des infirmières venant de différents endroits de la Suisse et des divers secteurs des soins infirmiers.

Sous l'impulsion dynamique de Mlle Doris Krebs, infirmière conseil au CII, de Mlle Marjorie Duvillard, présidente de la section genevoise de l'Association des Infirmières et Infirmiers diplômés, et après une introduction générale, les participants se sont répartis en 3 ateliers de réflexion.

Une séance plénière permit à chacun d'exprimer ses attentes et ses préoccupations. La synthèse fit ressortir notamment l'importance de l'éducation permanente au niveau, non seulement des soins infirmiers, mais aussi pour acquérir de la formation, des connaissances dans les domaines socio-économique, juridique, des relations publiques et politique.

Cette formation devra conduire à des objectifs à long terme qui passeront par l'engagement actif de chaque membre. L'Atelier a convaincu les infirmières et infirmiers qui y ont participé du potentiel que représente leur regroupement.

D'un canton à l'autre

Neuchâtel

Joséphine Butler, Qui était-ce ?

Une femme de race. De souche huguenote bien qu'Anglaise, elle était fille d'agriculteur. Après son mariage avec un éducateur, Georges Butler, membre du Chapitre de la Cathédrale de Winchester, le couple s'installa en 1866 dans la ville portuaire de Liverpool où il ouvrit des homes pour prostituées. Une loi sur les maladies contagieuses (vénéériennes), très répandues dans les ports, donnait à une police spéciale mandat d'arrêter des femmes sur de simples soupçons pour les diriger sur des hôpitaux où elles devaient subir des examens médicaux obligatoires. Aucune législation n'autorisait ces femmes à se défendre contre cette loi infamante.

En 1869, Joséphine Butler fonda une association pour la révocation de ladite loi et lança un appel sous le nom de «Protest of the Ladies», que signa Florence Hightingale et que publia le *London Daily News*. Ce fut le début de la croisade abolitionniste qui, en 1883, aboutit à la suspension de la loi, puis en 1886 à sa révocation.

L'action militante de Joséphine Butler et de ses compagnes eut un écho sur le continent où la fermeture des maisons closes et le contrôle de la prostitution gagnèrent l'opinion publique. Ce mouvement avant-gardiste tint son premier congrès mondial à Genève en 1879. C'est d'alors que date la **Fédération abolitionniste internationale**, alias **Association Joséphine Butler**, qui dénonça la honte des maisons closes où se pratiquait la traite des blanches et le trafic infâme des enfants. L'Association Joséphine Butler fêtera l'an prochain, à Genève, le centenaire de sa fondation.

La Maison de rééducation Bellevue, à Gorgier. Bien que dans un climat sensiblement modifié, l'œuvre de Joséphine Butler se poursuit. Présente chez nous dans les trois cantons romands et au Jura bernois, elle a tenu son assemblée générale à Neuchâtel, le 2 mai, pour entendre les rapports d'activité et voter de nouveaux statuts plus conformes à l'actualité, mais toujours fidèles aux principes abolitionnistes. Devenue séance publique l'après-midi, l'assemblée a entendu un exposé de M. F. Kneuss, directeur de la maison Bellevue, sur la thérapie de rééducation des jeunes filles dans cet établissement. Fondé par la Confédération en 1975, c'est le seul du genre en Suisse: il reçoit des Romandes et des Tessinoises de 14 à 25 ans et abrite en ce moment 26 pensionnaires dont aucune ne dépasse 20 ans. Les pensionnaires sont dirigées sur Bellevue par les tribunaux de mineurs. La plupart, récidivistes, ont connu des placements antérieurs qui se sont soldés par des échecs. 90% viennent de familles désunies. La passivité et l'inertie leur collent à la peau et les fugues ne sont pas rares. Souvent l'origine toxicomane du déséquilibre aggrave les cas.

La durée **moyenne** de la cure est de 13 mois. Elle comporte cinq étapes: 1. le statut d'accueil, deux à trois semaines. Moment

rendu difficile par le bouleversement des habitudes; 2. intégration à la vie quotidienne et préformation au travail dans des ateliers (bois, cuirs), de pratique des sports, apprentissage de la cuisine, entretien de sa garde-robe; 3. travail dans un atelier extérieur et maîtrise de son comportement (stage à l'essai); 4. travail dans un centre d'économie indépendante, tout en restant attachée à la Maison; 5. postcure: départ de la Maison qui continue à suivre la jeune fille. Une rééducation ainsi conçue exige le consentement et l'effort de la jeune fille. Deux psychothérapeutes, un psychologue et un médecin sont attachés à la Maison.

Un jardin d'enfants pour 25 enfants du village est dirigé par une jardinière employée par la Maison. Il favorise le bon voisinage avec la population, de même que les équipements sportifs à la disposition des habitants. Le rapport personnel/pensionnaires est de 1 à 1. Le prix de la journée se monte à Fr. 168.— dont le tiers est couvert par la Confédération, les deux autres tiers étant à la charge du canton qui place. Les parents domiciliés dans le Canton de Neuchâtel sont tenus de verser Fr. 18.— par jour. La Division fédérale de Justice couvre environ 80% des salaires.

Si la Maison Bellevue a fait l'objet de certaines critiques en raison du faste de ses installations, elle n'en a pas moins sa raison d'être par la recherche d'une pédagogie de rééducation dont l'expérience peut être profitable à d'autres.

La santé au programme des consommatrices

Thème central à l'assemblée générale des consommatrices neuchâtelaises (qui nomma présidente Mme M. Crelier, de Neuchâtel, succédant à Mme M.-Chr. Robert, chaudement remerciée pour ses cinq années d'activité féconde), le sujet **Santé** a tout d'abord fait l'objet d'un rapport de Mme Chr. Lebet sur le travail de la Commission cantonale chargée d'étudier et d'analyser les coûts de la santé, puis d'un exposé remarquable de Mme Janick Dami, de Genève, docteur en médecine et membre de l'Institut de la Vie.

Mme Lebet relata et commenta la visite de plusieurs hôpitaux par la Commission, ses entretiens avec directeurs et administrateurs, avec les représentants des médecins, le Service cantonal de la Santé publique, les caisses maladie, voire les autorités cantonales, pour en tirer des réflexions qui sont autant de postulats:

1. primauté de l'acte médical intellectuel sur l'acte médical technique,
2. le patient: préoccupation primordiale,
3. meilleure transparence des feuilles-maladie,
4. développement des soins à domicile avec priorité aux personnes âgées.

En bloc, un système sanitaire qui protège mieux la santé.

La doctoresse Dami souligna en termes convaincants la nécessité d'une meilleure prévention. En médecin «progressiste», elle s'indigne de constater que notre médecine s'en

tient plus à la maladie qu'au malade lui-même et à son environnement. On peut prévenir le mal par une meilleure connaissance de son corps. Le médecin devrait expliquer au patient les causes de son mal, de ses déficiences physiques, de ses problèmes de santé et éviter de lui «parachuter» médicaments et sentences. Nos facultés de médecine devraient être des *facultés de santé* et le devoir des médecins consister à pénétrer mieux le patient dans son milieu. Par une meilleure connaissance de son anatomie, ce dernier apprendra à réagir aux tabous, à discipliner son mode de vie, prémices d'une prévention efficace sur les causes du mal, plutôt que d'une intervention sur ses effets.

L'effort de chacun, consécutif à l'éducation, comme aussi la contribution de la collectivité à travers ses représentants et sa législation, peuvent contribuer à réduire les causes de la maladie et à leur assurer ce «parfait bien-être physique, psychique et social» qu'est la santé, telle que l'OMS l'a si bien définie.

Jenny Humbert-Droz

Jura

Elections au Grand Conseil bernois

Rien de neuf du côté du futur canton, qui a reconduit tacitement ses députés au Grand Conseil. (La votation fédérale du 24 septembre n'étant pas loin, on continue avec les mêmes jusque-là).

La situation dans le sud du Jura, dans la région biennoise et dans la partie alémanique du canton est tout autre, avec une lutte particulièrement âpre dans le Jura-Sud en raison de la Question jurassienne. On dit d'elle qu'elle est sous-jacente; à chaque élection, elle est propulsée au premier plan de la compétition.

Pour leur part, les Biennois ont réélu Mme Claire-Lise Renggli, tandis que les autres candidates de la région n'ont pas réussi à se placer devant leurs colistiers.

Jura-Sud

Comme nous le signalions brièvement dans un récent «Femmes suisses», Mme Marthe Baerfuss (UDC) de La Neuveville, fut la première Jurassienne à entrer au Rathaus. Ce printemps, elle remplaça M. Fernand Rollier, décédé à la fin de la législature.

Mme Baerfuss semblait bien placée pour se lancer dans la bagarre puisqu'elle avait déjà siégé à Berne une ou deux fois. Mais elle décida de se retirer pour laisser son siège à son mari. Selon ses dires, les messieurs font mieux l'affaire! Elle ne fut donc pas candidate.

Treize femmes et quarante-huit hommes figuraient sur les listes des trois districts du Jura-Sud. Sur treize élus, il n'y a qu'une femme, Mme Geneviève Aubry (rad.), présidente du Groupement féminin de Force démocratique (GFFD).

De l'avis des observateurs, on aurait pu s'attendre à ce que le GFFD, fort de six mille

D'un canton à l'autre

membres, plaçât plus d'une femme à Berne. Au lendemain des élections, les commentateurs faisaient remarquer que le mouvement de Mme Aubry n'a pas l'emprise politique qu'on lui accorde généralement. Il faut dire immédiatement que huit femmes antiséparatistes étaient présentées sur les listes de leur parti respectif et non sur une liste «femmes». Sans le GFFD, il est possible que ces candidates n'auraient pas été si nombreuses. En ce qui concerne Mme Aubry, elle est évidemment connue en tant que présidente du mouvement par ses apparitions à la télévision, ses écrits dans la presse, ses interventions à la radio, etc. C'est une publicité personnelle indéniabile dont les autres membres du GFFD n'ont pas le même bénéfice.

Dans tout le canton, ce sont seize femmes qui siègeront à Berne parmi deux cents députés au Grand Conseil. Elles étaient quinze en 1974; l'avance féminine est menue.

Remarques: Dans le Jura-Sud, le rôle des partis politiques est amenuisé par l'option de chacun dans la Question jurassienne. Les partis fidèles à Berne se sont apparentés, qu'ils soient de droite ou de gauche n'a pas d'importance. Même scénario pour les partis de tendance autonomiste. Ainsi, l'électeur vote indifféremment pour des candidats de droite ou de gauche, pourvu qu'ils soient engagés du même côté dans le problème jurassien!

- Les opinions divergentes sur la Question jurassienne ont amené des scissions au sein du parti radical et au sein du parti socialiste. Les deux ont maintenant des formations dissidentes autonomistes. L'UDC (antiséparatiste) et le PDC (autonomiste) n'ont pas éclaté.
- Du côté des partis antiséparatistes, on a présenté huit femmes sur plusieurs listes. Du côté autonomiste, il y en avait cinq sur plusieurs listes. Les premiers représentent environ les deux tiers des électeurs; les autres, un tiers.
- Presque tous les partis ont fait l'effort de placer une ou deux femmes sur leurs listes. Dans le district de Courtelary, on en dénombre une ou deux par liste. Dans le district de Moutier, le parti socialiste du Jura bernois (antiséparatiste) n'en présentait pas, ni le parti libéral-radical jurassien (autonomiste). Dans le district de La Neuveville, seule l'Union démocratique du centre présentait une femme.

A.-M. S.

Vaud

Le féminisme avec humour

Les Lausannois ont eu bien de la chance: en moins de dix jours, le théâtre de Vidy leur présentait les JEANNE (cinq représentations) et, d'autre part, le SPIDERWOMAN THEATRE (trois représentations). De quoi rire aux larmes sur la condition féminine.

Les Jeanne, c'est la troisième fois qu'elles viennent à Lausanne, on les a vues à la télévision et l'on ne se lasse pas de leur numéro si bien au point, de leur payable inventaire de

toutes les situations où peuvent se trouver les femmes: tout y passe, de la jeune MLF à la femme rétrograde soumise devant son seigneur et maître.

Le Spiderwoman Theatre nous vient de New York, pour la seconde fois, avec, cette année, une parodie inspirée d'Aristophane: The Lysistrata Numbah. Autour du thème bien connu — les femmes grecques imposant à leurs hommes la paix, par la... grève de l'amour — Muriel Miguel et ses camarades brodent tout un scénario truculent sur les rapports hommes-femmes d'aujourd'hui et de toujours. Ce côté rabelaisien n'a pas plu à tout le monde (voir critique d'un quotidien qui fut lausannois), mais, cher Monsieur, il fait si bon rire une fois bien fort de tous ces problèmes si sérieux qui nous occupent depuis si longtemps!

Un monstre dans les rues de Lausanne

Un cortège assez inhabituel a sillonné, il y a peu, le centre de la ville jusqu'à l'Hôtel de Ville: un monstre en carton-pâte escorté des gosses qui l'avaient construit et remorqué par des membres du GGHG (Groupe Garderies et Haltes-Garderies). Ce cortège venait remettre au président du Conseil législatif, M. Louis Zeller, une pétition demandant la reconnaissance officielle des haltes-garderies, pétition qui a recueilli près de 1500 signatures. Les haltes-garderies ne peuvent ouvrir leurs portes plus de trois fois par semaine (une demi-journée); leur bon fonctionnement est entravé par des difficultés financières. En demandant un appui aux autorités, les responsables du GGHG espèrent pouvoir mieux répondre aux besoins des enfants, des parents et de l'ensemble des quartiers.

Une initiative qui a abouti

L'initiative des Femmes radicales et des Jeunesses radicales «pour une amélioration du statut fiscal de la femme mariée» a abouti: il fallait 12000 signatures (en trois mois), c'est plus de 22000 personnes qui ont signé cette demande. Du travail sur la planche maintenant, pour nos autorités cantonales!

Le prix Belles-Lettres à Monique Laederach

La poétesse Monique Laederach va recevoir le prix de Belles-Lettres, le 10 juin, à Neuchâtel. Auteur de nombreux recueils de poésie, traductrice, journaliste, collaboratrice de Radio Suisse Romande, Monique Laederach recevra la somme de Fr. 5000.— du jury présidé par M. Paul Vallotton.

Lyceum-Club

Vendredi 9 juin, à 17 heures: Récital Marie-Hélène Dupart, cantatrice - Janine Gaudibert au piano.

Vendredi 16 juin, à 17 heures: Tapisseries du XIV^e au XVIII^e siècles en diapositives de Mme Pernette Merkelbach.

Un concert à ne pas manquer

Le Chœur universitaire de Lausanne, la Chorale de Montreux et l'Orchestre symphonique lausannois vont donner le Requiem de Cherubini, au temple de Clarens, le 13 juin, à 20 h. 30, à l'Eglise du Valentin de Lausanne, le 15 juin, à 20 h. 30, et au Temple de Saint-Gervais de Genève, le 18 juin, à 20 h. 30. Ce concert sera dirigé par Christiane Chapuis-Monod, responsable des deux chorales, depuis 1971 et 1973. David Blum, directeur de l'Orchestre symphonique lausannois dirigera en première partie deux œuvres de Schubert pour orchestre seul.

Attribution du Premier Prix littéraire Robert Walser

Ce prix, doté d'un montant de Fr. 20000.—, a été attribué à une jeune femme autrichienne, Marianne Fritz, pour son premier ouvrage «die Schwerkraft der Verhältnisse». La cérémonie de remise de prix coïncidait avec le 100^e anniversaire de la naissance du poète bernois.

Une galerie d'art distinguée

Mme Irène Zahnd, animatrice de la galerie d'Arfi, à Denges, près de Lausanne, vient de recevoir la médaille «Art, Science et Lettres» des mains du président de la société académique à Paris. On a voulu ainsi récompenser les grands services rendus aux beaux-arts, notamment aux peintres contemporains, dont les expositions à la maison des arts de Denges ont un retentissement international.

Fribourg

Création d'une commission de la condition féminine (?)

Organisme faitier de 34 associations féminines et de quatre groupements mixtes, le Centre de liaison Fribourg, présidé par Mme Suzanne Marmy, d'Estavayer-le-Lac, tenait ses assises annuelles le 18 mai à Fribourg.

Le Centre de liaison ne fait pas partie de l'Alliance des sociétés féminines suisses. L'adhésion est discutée présentement. Elle ferait de l'organisme faitier un partenaire auquel systématiquement s'adresserait le Conseil d'Etat, notamment lors de la mise en consultation de projets de loi.

Les participantes à l'assemblée furent informées de l'intervention, le matin même au Grand Conseil, de Mme Madeleine Duc-Jordan, député, qui demanda par voie de postulat au Conseil d'Etat la formation d'une commission de la condition féminine, organe qui devrait susciter, coordonner et officialiser les actions concernant la promotion de la femme.